

Conditions Générales de Ventés

OBJET

1. Le présent document, ci-après « Conditions Générales de Ventés » (« CGV »), s'applique à toutes les offres de conseil, formation ou coaching proposées par la Sprl Best Business Consulting (ci-après « BBC ») et faisant ou non l'objet d'une commande de la part du Client.
2. Toute inscription sera prise en compte lorsque le Client notifiera BBC par mail (info@processcommunication.be), au plus tard 3 semaines avant le début d'une formation, de son intention de participer et des dates des modules auxquels il s'inscrit. L'inscription ne sera validée qu'après réception du paiement.
3. Le fait de s'inscrire implique adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV, le Client se portant fort de leur respect par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents.
4. Le Client reconnaît à cet effet qu'il a bénéficié des informations et conseils suffisants par BBC, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins.
5. BBC se réserve le droit de réviser les présentes conditions générales à tout moment, les nouvelles conditions s'appliquant à toute nouvelle commande, quelle que soit l'antériorité des relations entre BBC et le Client.

TARIF

6. Le prix par participant est consultable sur le site internet www.processcommunication.be.
7. L'inscription est effectuée au nom de la personne physique (participant) mais le Client de BBC est la personne physique, l'entreprise ou l'institution (contractant) figurant sur le bulletin d'inscription électronique (via le site) et payant le montant de la formation.
8. Tous les prix sont indiqués en euros, hors taxes et sont donc à majorer du taux de TVA en vigueur au jour de l'inscription.
9. Les règlements sur l'application de la TVA en vigueur au jour de l'inscription seront strictement appliqués pour toute formation effectuée en Belgique, y compris pour des participants étrangers.
10. Toute formation ou tout cycle commencé est dû en totalité à titre d'indemnité, même si le participant ne s'est pas présenté.
11. Nos tarifs de formation sont forfaitaires. Ils comprennent la location de la salle de formation, la documentation pédagogique remise pendant la formation et les rafraichissements. Chaque participant est responsable de ses frais de transport, des repas et, le cas échéant, de ses frais de logement.

RÈGLEMENT

12. Sauf accord écrit préalable, le règlement de l'intégralité du prix de la formation est à effectuer avant le début de la formation, comptant, sans escompte, par virement sauf autres dispositions particulières. Le paiement de la formation est ainsi dû dans son entièreté au plus tard au premier jour de la formation, preuve de paiement à l'appui. Si vous désirez une facture, elle vous sera délivrée après réception des montants dû et des coordonnées nécessaires pour la facturation (dénomination de l'entreprise, adresse exacte de facturation et numéro de TVA).
13. Les règlements sont à verser au compte bancaire ING de Best Business Consulting sprl : IBAN : BE41 3701 1286 1510 - Code BIC/SWIFT : BBRUBEBB) en mentionnant clairement le nom de la personne inscrite ainsi que l'activité choisie et, le cas échéant, le numéro de facture.
14. BBC se réserve le droit :
 - d'exclure le participant à la formation si le Client n'a pas effectué le versement à BBC avant le début de la formation ;
 - d'exclure de toute formation, et ce à tout moment, tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement de la formation et/ou manquerait gravement aux présentes CGV ;
 - de refuser toute inscription de la part d'un Client pour motif légitime et non discriminatoire, et notamment de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

ANNULATIONS / REMPLACEMENTS / REPORTS

15. Formulées par écrit :
 - l'annulation de formations donne lieu à un remboursement ou à un avoir intégral si elle est reçue au plus tard trente jours avant le début de la formation. Passé ce délai, à titre d'indemnité forfaitaire, le montant de la participation retenu sera de 30 % si l'annulation est reçue 15 jours inclus avant le début de la formation, 50 % si elle est reçue moins de 10 jours avant le début de la formation ou 100 % en cas de réception par BBC de l'annulation moins d'une semaine ouvrable avant le premier jour de la formation.
 - Cependant, si concomitamment à son annulation, le participant se réinscrit à une formation programmée la même année que celle initialement prévue, aucune indemnité forfaitaire ne sera retenue, à moins qu'il annule cette nouvelle participation et ce, quelle que soit la date d'annulation.
16. Les personnes s'inscrivent aux activités didactiques librement et sous leur propre responsabilité

17. Les inscriptions aux séminaires, ateliers et formations sont retenues dans l'ordre de leur arrivée, lorsqu'elles sont accompagnées du paiement.
18. Les remplacements de participants sont admis à tout moment, sans frais, sur communication écrite (ou par email) des noms et coordonnées des remplaçants, à l'exception du cas suivant. En effet, si un inventaire de personnalité individuel a déjà été généré pour le participant qui se fait remplacer, ce dernier sera facturé au prix de 200 euros HTVA par personne
19. Si le nombre de participants à une formation est jugé insuffisant pour des raisons pédagogiques, BBC se réserve le droit d'annuler cette formation au plus tard une semaine avant la date prévue. Les frais d'inscription préalablement réglés seront alors entièrement remboursés ou, à votre convenance, un avoir sera émis.
20. BBC se réserve le droit de reporter la formation, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou les animateurs, tout en respectant la même qualité pédagogique du stage initial si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

RESPONSABILITÉ - INDÉMNITÉS

21. L'employeur - ou selon le cas le participant - s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée de la formation une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice de BBC.
22. La responsabilité de BBC envers le Client est limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client et est en tout état de cause limitée au montant payé par le Client au titre de la prestation fournie.
23. En aucun cas, la responsabilité de BBC ne pourrait être engagée au titre de dommages indirects tels que pertes de données, de fichiers, perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner ou atteinte à l'image et à la réputation.
24. Dans tous les cas, la responsabilité de BBC est exclue en cas de force majeure.

CONFIDENTIALITÉ ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

25. Le Client ne peut utiliser les propositions, travaux, études et concepts, méthodes et outils de BBC que pour les fins stipulées à la commande.
26. BBC détient seule les droits intellectuels afférents aux formations qu'elle dispense ; de sorte que la totalité des supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, orale...) utilisés dans le cadre de la commande, demeure sa propriété exclusive.
27. Le Client s'interdit d'utiliser, reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations de BBC ou à



- des tiers les supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à sa disposition sans l'autorisation expresse et écrite de BBC ou de ses ayants droit.
28. Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents de nature économique, technique ou commerciale concernant l'autre partie, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat.
29. Sauf dans le cas spécifique de la formation de formateur du « Process Communication Model® », ci-après PCM , le client n'a pas l'autorisation d'enseigner le modèle PCM .

COMMUNICATION

30. Le Client accepte d'être cité par BBC comme Client de l'offre de services dans le cadre de son activité commerciale, aux frais de BBC.
31. À cet effet et sous réserve du respect des dispositions de l'article 28 ci-dessus, BBC peut mentionner le nom du Client, ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, dans les listes de ses références dans le but d'une communication externe comme interne.
32. Dans le même ordre d'idée, BBC peut utiliser les commentaires des clients rédigés lors des évaluations des formations à des fins de promotion de ses activités commerciales. Cependant, il s'engage par ailleurs à obtenir l'autorisation écrite de la personne s'il associe son nom au commentaire.

INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

33. BBC met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion des inscriptions. Les informations qui vous sont demandées sont nécessaires au traitement de votre inscription et sont destinées aux services de BBC.
34. D'autre part, BBC utilise un système informatique géré par Kahler Communication Europe, ci-après KCE, pour la gestion des inventaires de personnalité PCM. Le contrat pour l'utilisation du système informatique entre KCE et BBC stipule :
- Que le logiciel n'est pas susceptible de porter atteinte aux droits de tiers.
 - Que KCE s'engage à ne pas exploiter les données personnelles des Clients de BBC à des fins commerciales
 - Que BBC s'engage à respecter les obligations nées de l'utilisation de l'informatique appliquée à la gestion des ressources humaines.
 - Que les données personnelles collectées sur la plateforme (civilité, nom, prénom et nationalité) servent à BBC pour générer un rapport adapté syntaxiquement et grammaticalement en fonction du sexe et de la nationalité de la personne.
 - Que KCE s'engage particulièrement à se conformer à la loi française dite loi informatique et liberté du 9 janvier 1976 modifiée, à procéder à toutes les formalités, déclarations ou autorisations nécessaires aux traitements de données qu'elle réalise auprès de la CNIL, à traiter les données personnelles collectées



uniquement en vue de l'accomplissement de la présente convention et à des fins scientifiques, à prendre toutes les précautions utiles, techniques ou organisationnelles, pour préserver la sécurité des données et notamment empêcher qu'elles soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès ; à ce que les données personnelles collectées et traitées dans le cadre du présent contrat (qu'elles soient celles des utilisateurs que celles des candidats) ne soit pas stockées, ni transférées en dehors de l'Union Européenne ; à répondre à toutes les demandes liées au droit d'accès ; de rectification ou d'opposition par les personnes concernées par les données.

CONTESTATION ET LITIGES

35. Toute contestation qui n'aurait pas été réglée à l'amiable sera soumise à la loi Belge et portée devant les Tribunaux compétents de l'ordre judiciaire Belge.